

**Convocation du :**  
05 septembre 2011

L'an deux mille onze, le samedi 10 septembre à 9 h 00, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, à la Mairie, sous la présidence de Madame Mireille ÉLOY, Maire.

**Date d'affichage du :**  
05 septembre 2011

La séance a été publique.

**Nombre de membres  
en exercice :** 19

**Etaient présents.** Mireille ÉLOY, Marc BALLESTEROS, Fabrice GEFFROY, Monique PETIT, Jean-Marc BARRIÉ, Frédéric BENOIST, Evelyne HEULIN, Valérie THEVEUX, Josette JOYEUX, Corine LE ROUX

**Nombre de présents :** 10

**Etaient absents :** Isabelle PETIT ayant donné procuration à Josette JOYEUX, Anne DEMERLE ayant donné procuration à Mireille ELOY, Pascal GASTINEAU ayant donné procuration à Evelyne HEULIN, Stéphane PICARD ayant donné procuration à Monique PETIT, Jean-Philippe ADELAIDE, Daniel BRUNET, Guillaume DELLERUE, Pierre GAPILLOU, Jonathan GODARD

**Nombre de votants :** 14

Valérie Theveux est élue secrétaire de séance.

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Madame le maire ouvre la séance du Conseil Municipal et sollicite le respect d'une minute de silence pour le 10<sup>ème</sup> anniversaire des attentats du 11 septembre.

Madame le maire sollicite l'accord des membres présents pour procéder au rajout de 3 délibérations à l'ordre du jour :

- L'autorisation à ester en justice concernant le remboursement des frais de remise en état de notre véhicule C15 ; c'est-à-dire « la commune de Boutigny-Prouais contre Citroën France »
- L'autorisation de procéder au règlement financier de réunions supplémentaires pour l'élaboration du PLU
- Le lancement de la procédure d'inventaire technique de nos 2 cimetières

**Cet accord lui est donné à l'unanimité**

**1. Approbation des comptes-rendus des 31 mai et 24 juin 2011**

Moyennant deux corrections sur le compte-rendu du 24 juin, à savoir :

Paragraphe 3 : il faut lire « La Hauteville » et « Villette » au lieu de « Hauteville et La Villette », les 2 comptes-rendus sont approuvés à l'unanimité

**2. Délibération pour participation financière 2011 de la commune au fonds de solidarité pour le logement**

Le Conseil Général d'Eure-et-Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux personnes ou aux ménages éprouvant des difficultés particulières pour accéder à un logement décent et indépendant ou à s'y maintenir.

A l'unanimité, le conseil municipal décide de verser la somme de 150€ en solidarité au FSL pour l'année 2011.

### **3. Délibération pour participation financière pour 2011 au fonds départemental aux jeunes en difficulté**

Le Conseil Général d'Eure-et-Loir sollicite la participation financière de la commune pour alimenter un fonds destiné aux jeunes âgés de 18 à 25 ans rencontrant des difficultés particulières d'insertion sociale et professionnelle.

Le Conseil Général intervient également pour des aides d'urgence liées à l'extrême précarité d'un jeune. A l'unanimité, le conseil municipal décide d'abonder ce fonds de 150€ pour l'année 2011.

### **4. Informations et Questions diverses**

#### **4.1 Autorisation à ester en justice contre Citroën France :**

Malgré les diverses relances de l'assureur de la commune GROUPAMA auprès du vendeur du véhicule C15, Lhermite Automobiles à Dreux, le remboursement des réparations dudit véhicule, à savoir 2 292.45 € réglées par la mairie le 3 décembre 2008, n'est toujours pas intervenu.

Les conclusions du cabinet d'expertise automobile précisent que les dommages subis provenaient d'un décalage de la courroie de distribution préexistant lors de la vente. Un dernier courrier en recommandé avec AR a été expédié par la mairie, le 5 septembre dernier, à l'adresse de Citroën France sollicitant le remboursement de ces frais.

A l'unanimité, autorisation est donnée à Mme le maire d'entamer des démarches auprès du Cabinet d'Avocats Guillauma et Pesme et d'ester en justice contre Citroën France si la situation perdure.

#### **4.2 Règlement financier de réunions supplémentaires pour l'élaboration du PLU :**

Devant la nécessité de devoir compléter les réunions de travail (23 réunions prévues au départ : 29 à ce jour) permettant d'élaborer puis de finaliser le PLU de la commune, le Conseil Municipal, à la majorité, 13 voix pour et 1 abstention (Evelyne Heulin), a autorisé Mme le maire à régler le Cabinet Boudard-Capon des travaux réalisés, à raison de 500 € par réunion supplémentaire.

A la demande des élus : une réunion de présentation et d'information PLU sera organisée courant octobre.

#### **4.3 Lancement de la procédure d'inventaire technique de nos 2 cimetières :**

La commission communale «cimetières» a rencontré la Sté Elabor afin de faire réaliser un inventaire technique des cimetières de Boutigny et de Prouais avant de procéder à une reprise de concessions sur les 2 sites.

A l'unanimité, le Conseil Municipal, a accepté le devis forfaitaire de 3 970,37€ X 2.

#### **4.4 INFORMATIONS**

Mme le maire :

- a fait part des remerciements reçus de la part de l'ASPIC pour la subvention
- a donné lecture de la lettre adressée par le Président du Comité des Fêtes de Boutigny concernant la donation faite à la commune des équipements qui ont été réalisés et placés dans la salle polyvalente
- a évoqué le repas de pré-rentrée scolaire pris avec les enseignants, la rentrée des classes et la fourniture de repas spécifiques aux enfants souffrant d'allergies alimentaires (un seul plateau).
- a fait savoir qu'une bénédiction des 12 nouveaux vitraux installés dans l'église de Boutigny aura lieu le dimanche 11 décembre
- a rappelé qu'elle souhaitait que des comptes-rendus, même brefs, soient rédigés par les élus après qu'ils aient assisté aux réunions des différents syndicats auxquels la commune est liée
- a fait part des dates de fauchage, compétence CC Pays Houdanais
- a rappelé la journée du Patrimoine à Boutigny-Prouais le lendemain 11 septembre avec la tenue de l'accueil des bâtiments communaux
- a demandé à ce que les élus se mobilisent pour signer les comptes-rendus dans le registre adéquat

Valérie Theveux :

- a rappelé sa demande de modification des horaires de la bibliothèque municipale sur le site internet de la commune
- a fait part du peu de profondeur du fossé situé Rue de Nerville.

La séance est levée à 10h30.